

Initiatives ministérielles

s'adresser à personne d'autre. Il n'y a qu'un seul contribuable canadien en fin de compte.

Si nous effectuons une réduction en disant: «Regardez comme nous avons réussi à réduire notre endettement», mais qu'au même moment, les municipalités croulent sous le fardeau de taxes excessives et de responsabilités trop lourdes, dont s'acquitteront de plus en plus difficilement bon nombre d'entre elles d'ailleurs, aurons-nous agi dans l'intérêt des Canadiens?

Non, monsieur le Président. Nous devons collaborer avec les autres ordres de gouvernement. Je ne peux m'empêcher de parler de ce qui s'est produit en Ontario et en Colombie-Britannique, et qui continuera probablement de se produire dans d'autres provinces: dès que l'on consent une réduction fiscale à un groupe qui la demande et qui en a besoin à tout prix, l'autre ordre de gouvernement intervient. Si le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert, la province n'a pas le choix et doit réduire les montants qu'elle verse aux municipalités ou ses propres dépenses.

En Ontario, on n'a évidemment pas réduit les dépenses, même si le Trésorier de l'Ontario soutient que le déficit serait inférieur à 10 milliards de dollars cette année. Je dis bien le déficit et ce n'est que pour un an, mesdames et messieurs. Un déficit, c'est l'argent qu'on dépense mais qu'on ne reçoit pas sous forme d'impôts.

J'ai lu récemment que l'Ontario envisageait un déficit de l'ordre de 13,9 milliards de dollars. C'est une honte, monsieur le Président. D'après moi, c'est une dette épouvantable à infliger aux Ontariens et aux Canadiens qui sont déjà grevés au maximum, parce qu'en fait tout le monde paie, pas seulement les Ontariens. L'économie du pays tout entier en souffre.

Je sais que le gouvernement consulte beaucoup de gens représentant des groupes n'ayant qu'un seul intérêt à défendre. Ces gens disent: «Accédez à nos demandes et laissez faire les autres!» Le gouvernement devrait consulter non seulement ces groupes-là, mais bien tous les Canadiens et les autres paliers de gouvernement pour faire en sorte que son prochain budget ne comporte pas de mesures susceptibles de perpétuer la situation actuelle.

La dette incombe à tous les Canadiens, qu'elle soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. On pourrait dire: «Eh bien, les municipalités n'ont pas le droit d'accumuler un déficit.» C'est exact, mais elles empruntent aux fins de projets d'immobilisations. De nombreuses municipalités ont contracté d'assez lourds emprunts pour entreprendre

des projets d'immobilisations. Il est important de s'en rappeler.

On ne peut plus se permettre d'agir unilatéralement sans tenir compte des autres ordres de gouvernement. Nous devons travailler de concert pour trouver des solutions à cette crise économique.

Je vous remercie de m'avoir écoutée patiemment. Je conclus en disant que j'aimerais bien que la situation soit différente. Je voudrais pouvoir faire confiance au gouvernement et croire tout ce qu'il dit, mais je dois avouer, comme tous mes compatriotes, que le gouvernement a perdu la confiance de tous les Canadiens. Il m'est donc impossible, à l'heure actuelle, d'appuyer ce projet de loi.

• (1120)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous venons d'entendre une intéressante intervention qui illustre bien ce que nous reprochons au Parti libéral quand il s'agit de connaître sa position sur certaines questions. La députée qui vient de parler des modifications à la fiscalité des fiducies familiales a commencé par féliciter le ministre d'avoir démontré bien clairement que ce que le NPD avait dit au sujet de ces modifications n'était pas vrai, pour ensuite dire qu'elle ne faisait pas confiance au gouvernement et qu'elle doutait elle-même que ce soient des modifications opportunes à la loi.

Quelque position que l'on ait, si on est du côté du gouvernement, cette intervention comportait des éléments qu'on pouvait emprunter aux libéraux et avec lesquels on pouvait être d'accord; et si l'on soupçonne le gouvernement et qu'on se méfie de ces modifications, il y avait aussi des éléments avec lesquels on pouvait être d'accord. Voilà qui est bien sûr très typique de l'attitude que nous observons encore et toujours chez le Parti libéral à propos de cette question comme de beaucoup d'autres. Je songe particulièrement à celle-ci, mais on a pu l'observer dans bien d'autres cas, à propos par exemple de l'accord de libre-échange canado-américain et de l'accord de libre-échange nord-américain, et de la nécessité d'abolir l'un et de ne pas signer l'autre.

Le projet de loi C-92 propose des modifications à la législation fiscale, et je voudrais parler de certaines de ses dispositions. Je me concentrerai d'abord sur les modifications à la fiscalité des fiducies. Le ministre des Finances avait d'abord proposé des modifications à la fiscalité des fiducies familiales sous forme d'avant-projet de loi le 11 février 1991. Malgré de vives critiques de la part des fiscalistes, ces changements ont ensuite été inclus dans un avant-projet de loi proposant des modifications de forme, rendu public en décembre 1991. Le projet de loi